

Épreuve



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 16 septembre 2020 — N° 122

Président de l'Assemblée nationale :
M. François Paradis

La séance est ouverte à 9 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

Mme Lecours (Lotbinière-Frontenac) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Daniel Beaupré, récipiendaire de la Médaille de l'Assemblée nationale.

M. Polo (Laval-des-Rapides) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Denise Ouimet, récipiendaire de la Médaille de l'Assemblée nationale.

M. Poulin (Beauce-Sud) fait une déclaration afin de féliciter les nominés et les récipiendaires du Gala du Mérite sportif beauceron.

M. Benjamin (Viau) fait une déclaration afin de souligner l'inauguration du Marché solidaire Le Nomade.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 54.1 du Règlement, M. Lévesque (Chapleau) fait une déclaration afin de souligner le succès de la Foire interculturelle des entrepreneurs.

16 septembre 2020

M. Lemieux (Saint-Jean) fait une déclaration afin de féliciter la Chambre de commerce et de l'industrie du Haut-Richelieu pour la création d'un site Internet favorisant l'achat local.

M. Charette (Deux-Montagnes) fait une déclaration afin de souligner la mobilisation des organismes communautaires et du secteur des affaires de la circonscription de Deux-Montagnes dans la lutte contre la COVID-19.

M. Marissal (Rosemont) fait une déclaration afin de rendre hommage aux infirmières.

M. Lévesque (Chauveau) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Diane Laberge pour ses 40 ans de bénévolat.

Mme Grondin (Argenteuil) fait une déclaration afin de rendre hommage aux employés et aux élus municipaux dans le cadre de la Semaine de la municipalité.

À 9 h 52, Mme Soucy, deuxième vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 02.

16 septembre 2020

Moment de recueillement

Dépôts de pétitions

Mme Thériault (Anjou–Louis-Riel) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 243 citoyens et citoyennes du Québec, concernant l'obtention d'un remboursement pour les voyages annulés en raison de la COVID-19.

(Dépôt n° 1722-20200916)

Mme Fournier (Marie-Victorin) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 220 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la mise en place de mesures soutenant le développement du télétravail.

(Dépôt n° 1723-20200916)

Mme Fournier (Marie-Victorin) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 373 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la lutte contre le racisme et la discrimination systémiques.

(Dépôt n° 1724-20200916)

16 septembre 2020

Mme Labrie (Sherbrooke) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 1 302 citoyens et citoyennes du Québec, concernant le choix des patientes en matière de chirurgie post-mastectomie.
(Dépôt n° 1725-20200916)

Mme Labrie (Sherbrooke) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 1 988 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la tenue d'une consultation publique nationale sur l'avenir du Québec.
(Dépôt n° 1726-20200916)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Motions sans préavis

Mme Rizqy (Saint-Laurent), conjointement avec Mme Labrie (Sherbrooke), Mme Hivon (Joliette), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin), présente une motion concernant l'accompagnement des élèves par des ressources spécialisées; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Mme Massé, cheffe du deuxième groupe d'opposition, conjointement avec M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin), présente une motion concernant l'octroi de congés d'urgence dans le contexte de la pandémie de la COVID-19; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

16 septembre 2020

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Dubé, ministre de la Santé et des Services sociaux, conjointement avec M. Zanetti (Jean-Lesage), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne l'arrivée, ce mois-ci, de plus de 7000 préposés dans nos CHSLD;

QU'elle remercie ces hommes et ces femmes qui viennent prêter main-forte dans nos CHSLD;

QU'elle reconnaisse le dévouement de ces personnes qui ont fait le choix de venir en aide à nos personnes âgées et aux personnes plus vulnérables;

QU'elle rappelle l'importance de la contribution de ces nouveaux préposés dans l'éventualité d'une 2^e vague de la COVID-19;

QU'elle réitère que l'arrivée de ces préposés vient répondre à un manque de main-d'œuvre qui existait bien avant la pandémie;

QU'enfin, l'Assemblée nationale rappelle à toute la population québécoise l'importance de respecter les consignes sanitaires émises par la Santé publique afin de minimiser la propagation du virus et de protéger nos travailleurs du réseau de la santé.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 15 septembre 2020, un vote selon la procédure de vote enregistrée est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **417** en annexe)

Pour : **120** Contre : **0** Abstention : **0**

16 septembre 2020

M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), conjointement avec Mme Montpetit (Maurice-Richard), Mme Rizqy (Saint-Laurent), M. Zanetti (Jean-Lesage), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin), présente une motion concernant la mise en place d'un plan de dépistage pour le personnel scolaire et les élèves; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Caire, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 35, Loi visant à moderniser certaines règles relatives à la publicité foncière et à favoriser la diffusion de l'information géospatiale;
- la Commission de l'économie et du travail, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 51, Loi visant principalement à améliorer la flexibilité du régime d'assurance parentale afin de favoriser la conciliation famille-travail;
- la Commission des finances publiques, afin de procéder au débat sur les crédits supplémentaires 2020-2021 en présence du ministre de l'Éducation, conformément à la motion adoptée le 17 mars 2020.

M. le président donne l'avis suivant :

- la Commission de l'administration publique se réunira en séance de travail afin d'organiser les travaux de la commission et de procéder à l'analyse de rapports annuels.

16 septembre 2020

AFFAIRES DU JOUR

À 11 h 05, M. le président, suspend les travaux quelques instants.

Les travaux reprennent à 11 h 16.

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

Mme Blais, ministre responsable des Aînés et des Proches aidants, propose que le principe du projet de loi n° 52, Loi visant à renforcer le régime d'examen des plaintes du réseau de la santé et des services sociaux notamment pour les usagers qui reçoivent des services des établissements privés, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

À 13 heures, Mme Soucy, deuxième vice-présidente, suspend les travaux jusqu'à 15 heures.

En conséquence, conformément à l'article 97 du Règlement, le débat sur la motion de Mme Blais, ministre responsable des Aînés et des Proches aidants, est ajourné au nom de M. Rousselle (Vimont).

Les travaux reprennent à 15 heures.

16 septembre 2020

Affaires inscrites par les députés de l'opposition

Mme Montpetit (Maurice-Richard) propose :

QUE l'Assemblée nationale QUE l'Assemblée nationale reconnaisse que la situation sanitaire (liée à la COVID-19) est très préoccupante au Québec;

QU'elle reconnaisse que la population doit pouvoir avoir accès aux critères précis justifiant le maintien et la mise en place de mesures par le gouvernement, de même que d'être informée des conditions qui permettront de mettre fin à l'urgence sanitaire;

QU'elle reconnaisse que davantage de transparence facilite l'adhésion de la population aux mesures gouvernementales et permet aux citoyens de réorganiser leur vie professionnelle et familiale de manière cohérente afin de s'y conformer;

QU'elle demande au gouvernement de déployer des efforts additionnels pour la mise en place de mesures visant à freiner la transmission du virus;

QU'elle demande au gouvernement de déployer des effectifs additionnels pour la mise en place de mesures visant à prévenir les conséquences de la crise sur la recrudescence des troubles mentaux et de la violence familiale;

QU'enfin, l'Assemblée nationale demande au gouvernement caquiste de réviser son plan d'action en précisant les critères et protocoles de manière détaillée afin de faciliter la compréhension de la population notamment en matière de santé pour les ressources d'hébergement publiques et privées pour les personnes âgées ainsi que pour les milieux de garde et d'enseignement, et de le déposer à l'Assemblée nationale dans les meilleurs délais.

16 septembre 2020

Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour ce débat restreint : 10 minutes sont allouées à l'auteur de la motion pour sa réplique; 53 minutes 30 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement; 31 minutes 52 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; 11 minutes 23 secondes sont allouées au deuxième groupe d'opposition; 10 minutes 15 secondes sont allouées au troisième groupe d'opposition; et 1 minute 30 secondes sont allouées à chaque député indépendant. Toutefois, lorsqu'un seul député indépendant participe au débat, 2 minutes lui sont allouées. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué entre les groupes parlementaires selon les proportions établies ci-dessus. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Le débat s'ensuit.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, M. Dubé, ministre de la Santé et des Services sociaux, dépose :

Un document intitulé *Covid-19 : Plan d'action pour une deuxième vague*.
(Dépôt n° 1727-20200916)

Au début de son intervention, Mme Guillemette (Roberval), propose :

QUE la motion de la députée de Maurice-Richard soit amendée de la manière suivante :

Au 2^e alinéa, remplacer les mots « la population doit pouvoir avoir accès » par « le gouvernement donne accès à la population » et remplacer « que d'être informée des conditions qui permettront » par « qu'il donne accès aux conditions qui permettent »;

Au 3^e alinéa, remplacer les mots « que davantage de transparence » par « la transparence dont fait preuve le gouvernement, ce qui »;

Au 4^e alinéa, remplacer les mots « de déployer des efforts additionnels pour » par « de poursuivre »;

16 septembre 2020

Modifier le 5^e alinéa en remplaçant les mots « de déployer des effectifs additionnels pour la mise » par « de maintenir les mesures mises » et supprimer, après les mots « en place », les mots « de mesure »;

Au 6^e alinéa, remplacer les mots « caquiste de réviser » par « du Québec de maintenir », ajouter, après les mots « son plan d'action », les mots « pour faire face à une éventuelle deuxième vague » et supprimer les mots « en précisant les critères et protocoles de manière détaillée afin de faciliter la compréhension de la population, notamment en matière de santé pour les ressources d'hébergement publiques et privées pour les personnes âgées ainsi que pour les milieux de garde et d'enseignement, et de le déposer à l'Assemblée nationale dans les meilleurs délais ».

La motion, telle qu'amendée, se lirait ainsi :

QUE l'Assemblée nationale reconnaisse que la situation sanitaire (liée à la COVID-19) est très préoccupante au Québec;

QU'elle reconnaisse que le gouvernement donne accès à la population aux critères précis justifiant le maintien et la mise en place de mesures par le gouvernement, de même qu'il donne accès aux conditions qui permettent de mettre fin à l'urgence sanitaires;

QU'elle reconnaisse la transparence dont fait preuve le gouvernement, ce qui facilite l'adhésion de la population aux mesures gouvernementales et permet aux citoyens de réorganiser leur vie professionnelle et familiale de manière cohérente afin de s'y conformer;

QU'elle demande au gouvernement de poursuivre la mise en place de mesures visant à freiner la transmission du virus;

QU'elle demande au gouvernement de maintenir les mesures mises en place visant à prévenir les conséquences de la crise sur la recrudescence des troubles mentaux et de la violence familiale;

16 septembre 2020

QU'enfin, l'Assemblée nationale demande au gouvernement du Québec de maintenir son plan d'action pour faire face à une éventuelle deuxième vague.

Le débat se poursuit sur la motion principale de Mme Montpetit (Maurice-Richard) et sur la motion d'amendement de Mme Guillemette (Roberval), sous réserve de la permission de son auteur.

Conformément à l'article 98.1 du Règlement, Mme Montpetit (Maurice-Richard) refuse la proposition d'amendement de Mme Guillemette (Roberval).

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 15 septembre 2020, un vote selon la procédure de vote enregistrée est tenu.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° 418 en annexe)

Pour : **46** Contre : **73** Abstention : **0**

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

L'Assemblée reprend le débat ajourné plus tôt au cours de la présente séance sur la motion de Mme Blais, ministre responsable des Aînés et des Proches aidants, proposant que le principe du projet de loi n° 52, Loi visant à renforcer le régime d'examen des plaintes du réseau de la santé et des services sociaux notamment pour les usagers qui reçoivent des services des établissements privés, soit maintenant adopté.

Le débat est ajourné au nom de Mme Charbonneau (Mille-Îles).

16 septembre 2020

À 18 heures, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 17 septembre 2020, à 9 h 40.

Le Président

FRANÇOIS PARADIS

16 septembre 2020

ANNEXE
Votes par appel nominal

Sur la motion de M. Dubé, ministre de la Santé et des Services sociaux, conjointement avec M. Zanetti (Jean-Lesage), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin) :

(Vote n° 417)
POUR - 120

Allaire (CAQ)	Dufour (CAQ)	LeBel (PQ)	Proulx (CAQ)
Anglade (PLQ)	Émond (CAQ)	(Rimouski)	(Côte-du-Sud)
Arcand (PLQ)	Fitzgibbon (CAQ)	LeBel (CAQ)	Proulx (CAQ)
Arseneau (PQ)	Fontecilla (QS)	(Champlain)	(Berthier)
Asselin (CAQ)	Fortin (PLQ)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)
Bachand (CAQ)	Foster (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Reid (CAQ)
Barrette (PLQ)	Fournier (IND)	Lecours (CAQ)	Richard (PQ)
Bélanger (CAQ)	Gaudreault (PQ)	(Les Plaines)	Rizqy (PLQ)
Benjamin (PLQ)	(Jonquière)	Leduc (QS)	Roberge (CAQ)
Bérubé (PQ)	Ghazal (QS)	Lefebvre (CAQ)	Robitaille (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	Girard (CAQ)	Legault (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Blais (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Leitão (PLQ)	Rouleau (CAQ)
(Prévost)	Girard (CAQ)	Lemay (CAQ)	Rousselle (PLQ)
Blais (CAQ)	(Groulx)	Lemieux (CAQ)	Roy (PQ)
(Abitibi-Ouest)	Girault (CAQ)	Lessard-Therrien (QS)	(Bonaventure)
Bonnardel (CAQ)	Grondin (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Roy (CAQ)
Boulet (CAQ)	Guilbault (CAQ)	(Chauveau)	(Montarville)
Boutin (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Samson (CAQ)
Bussière (CAQ)	Hébert (CAQ)	(Chapleau)	Sauvé (PLQ)
Caire (CAQ)	Hivon (PQ)	Maccarone (PLQ)	Schneeberger (CAQ)
Campeau (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Marissal (QS)	Simard (CAQ)
Carmant (CAQ)	Jacques (CAQ)	Martel (CAQ)	Skeete (CAQ)
Caron (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Massé (QS)	St-Pierre (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	McCann (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Charest (CAQ)	Julien (CAQ)	Melançon (PLQ)	Tardif (CAQ)
Charette (CAQ)	Kelley (PLQ)	Ménard (PLQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Chassé (CAQ)	Labrie (QS)	Montpetit (PLQ)	Tardif (CAQ)
Chassin (CAQ)	Lachance (CAQ)	Nadeau-Dubois (QS)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Ciccone (PLQ)	Lacombe (CAQ)	Nichols (PLQ)	Thériault (PLQ)
D'Amours (CAQ)	Laforest (CAQ)	Ouellet (PQ)	Thouin (CAQ)
Dansereau (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	Tremblay (CAQ)
David (PLQ)	Lafrenière (CAQ)	Picard (CAQ)	Weil (PLQ)
Derraji (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	(Soulanges)	Zanetti (QS)
Dorion (QS)	Lamothe (CAQ)	Polo (PLQ)	
Dubé (CAQ)	Lavallée (CAQ)	Poulin (CAQ)	

16 septembre 2020

Sur la motion de Mme Montpetit (Maurice-Richard) :

(Vote n° 418)

POUR - 46

Anglade (PLQ)	Fortin (PLQ)	Marissal (QS)	Rotiroti (PLQ)
Arcand (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Massé (QS)	Rousselle (PLQ)
Arseneau (PQ)	(Jonquière)	Melançon (PLQ)	Roy (PQ)
Barrette (PLQ)	Ghazal (QS)	Ménard (PLQ)	(Bonaventure)
Benjamin (PLQ)	Hivon (PQ)	Montpetit (PLQ)	Sauvé (PLQ)
Bérubé (PQ)	Kelley (PLQ)	Nadeau-Dubois (QS)	St-Pierre (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	Labrie (QS)	Nichols (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	LeBel (PQ)	Ouellet (PQ)	Thériault (PLQ)
Ciccone (PLQ)	(Rimouski)	Perry Melançon (PQ)	Weil (PLQ)
David (PLQ)	Leduc (QS)	Polo (PLQ)	Zanetti (QS)
Derraji (PLQ)	Leitão (PLQ)	Richard (PQ)	
Dorion (QS)	Lessard-Therrien (QS)	Rizqy (PLQ)	
Fontecilla (QS)	Maccarone (PLQ)	Robitaille (PLQ)	

CONTRE - 73

Allaire (CAQ)	Dubé (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Poulin (CAQ)
Asselin (CAQ)	Dufour (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Proulx (CAQ)
Bachand (CAQ)	Émond (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	(Côte-du-Sud)
Bélanger (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lamothe (CAQ)	Proulx (CAQ)
Blais (CAQ)	Foster (CAQ)	Lavallée (CAQ)	(Berthier)
(Prévost)	Girard (CAQ)	LeBel (CAQ)	Provençal (CAQ)
Blais (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	(Champlain)	Reid (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	Girard (CAQ)	Lecours (CAQ)	Roberge (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	(Groulx)	(Lotbinière-Frontenac)	Rouleau (CAQ)
Boulet (CAQ)	Girault (CAQ)	Lecours (CAQ)	Roy (CAQ)
Boutin (CAQ)	Groncin (CAQ)	(Les Plaines)	(Montarville)
Bussière (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Samson (CAQ)
Caire (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Legault (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Campeau (CAQ)	Hébert (CAQ)	Lemay (CAQ)	Simard (CAQ)
Carmant (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Skeete (CAQ)
Caron (CAQ)	Jacques (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Tardif (CAQ)
Charest (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	(Chapleau)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Charette (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Tardif (CAQ)
Chassé (CAQ)	Julien (CAQ)	(Chauveau)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Chassin (CAQ)	Lachance (CAQ)	Martel (CAQ)	Thouin (CAQ)
D'Amours (CAQ)	Lacombe (CAQ)	McCann (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Dansereau (CAQ)	Laforest (CAQ)	Picard (CAQ)	
		(Soulanges)	